

Intervention FFPP – 2 mai 2021

Je ne parlerais pas sur l'actualité et ses considérations, mes précédents interlocuteurs l'ont très bien fait. Je me permets juste de présenter la Ffpp, Fédération Française des Psychologues et de Psychologie. Notre organisation date près d'une vingtaine d'années et défends la pluralité des approches et le titre unique pour notre profession. C'est dans ce sens qu'en Octobre 2016, nous avons lancé une pétition (soutenue par Pierre Delion, Roland Gori, ici présents, et Élisabeth Roudinesco pour arrêter la proposition de loi du député Daniel Fasquelle contre l'enseignement de la psychanalyse dans le cadre de l'autisme. Cette proposition n'est pas passée, grâce à la mobilisation de la profession et d'un certain nombre de députés et sénateurs.

L'originalité de notre Fédération est de regrouper des associations et des psychologues de différents horizons : santé, travail, éducation, neuro... et de différentes approches, et oui y compris les Thérapies Cognitivo-Comportementales ! Nous défendons la pluralité des approches quel qu'elle soit. Je voudrais reprendre l'intervention de M. Abelhauser à propos de la présence de députés du Rassemblement National dans la proposition de loi pour la création d'un Ordre. Pour avoir plutôt bien regardé la liste des 23 députés, ils me semblent bien tous appartenir au mouvement Les Républicains.

Enfin, la Ffpp a participé aux travaux en amont de la création de la Stratégie Autisme et j'y représente les psychologues, c'est la première fois qu'une organisation de psychologues est présente, ainsi qu'au Conseil National TSA/TND.

En décembre 2018, sort le décret relatif au parcours de bilan et intervention précoce pour les troubles du neuro-développement. En avril 2019, l'arrêté précise les contours des contrats des professionnels (ergothérapeutes, psychomotriciens et psychologues) avec les plateformes. Déjà des listes indicatives et non exhaustives d'outils d'évaluations sont citées en annexe 2. Nous avons, comme le SNP, participé aux travaux d'écriture de l'arrêté du 10 mars 2021. Nous avons régulièrement demandé de ne pas fermer les approches, de nuancer... cela n'a pas été possible. D'une certaine manière nous avons perdu, mais je ne peux pas dire que nous n'y étions pas.

Gladys Mondière
Coprésidente de la Ffpp